

Module FFA BF-MDI : construire et permettre le transfert des apprentissages

Brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes Module d'intégration

À qui s'adresse la formation?

Ce module s'adresse à toute personne active en tant que formateur/formatrice d'adultes, à temps plein ou occasionnellement et qui désire développer ses compétences sur les formes de conception, de suivi et d'examen du transfert d'apprentissage des participants.



Compétences visées

À la fin du module, le/la participant(e) sera capable de construire des processus d'apprentissage pour adultes axés sur un sujet particulier, dans son propre domaine spécialisé, et de soutenir le transfert dans son champ professionnel.

Concept

Ce module permet le développement des compétences de transfert par un projet définit. Ce projet conduit le/la formateur/formatrice à progresser dans son apprentissage grâce au développement de ses propres compétences de formation. Le projet est développé, traité et réalisé dans le cadre de sa propre pratique de formation, puis évalué et reflété sous l'angle de différentes perspectives. Il permet de se fixer des propres objectifs de projet, qui sont vérifiables. Les méthodes de transfert, d'accompagnement et de vérification choisies sont justifiées. Le projet sera documenté et présenté lors d'un colloque qui aura pour but d'obtenir des retours et feedbacks des pairs afin de servir au traitement et à la réflexion.

La charge de travail totale est estimée à 70.5 heures d'investissement personnel sous forme de journées de cours en présentiel et à distance ainsi que de travaux individuels et collectifs à réaliser entre les journées de formation.

Le travail hors classe (45 heures dont 32 heures guidées) se compose de tâches individuelles et collectives et soutient l'émergence d'une communauté de pairs, avec du feedback et un soutien régulier.

Le travail en contact (25.5 heures réparties sur 5 jours, dont 2 demi-jours) se concentre sur une revue approfondie et en nuances des concepts, de restitution et d'analyse des productions.

Le descriptif détaillé, y compris la liste des compétences développées et attestées dans le module, sont disponibles sur [le site de la FSEA](#).



Contenu

- Théories, orientations et formes de transfert
- Méthodes de transfert, tâches de transfert adaptées et projets de transfert
- Orientation biographique, situations individuelles d'apprentissage et de travail et
- Apprentissage tout au long de la vie du point de vue de la formation et de la psychologie
- Mise en réseau des compétences, croissance subjective de l'apprentissage et transfert de l'apprentissage
- Gestion de la complexité et de l'ambiguïté, agissements dans des situations contradictoires
- Diversité et égalité des chances dans le contexte de l'enseignement/de l'apprentissage
- Mise en réseau de ses propres compétences ou de son propre transfert d'apprentissage



Prérequis, conditions d'obtention et évaluation des acquis

Prérequis :

Vous avez de l'expérience préalable pratique dans la formation d'adultes (favorise la réussite du module). Il est recommandé d'être en possession du certificat FSEA (niveau I).

Conditions d'obtention du module :

- Participation active à la formation durant les heures en contact prescrites (taux de présence : au moins 80%) et participation aux activités asynchrones à distance.
- Obtenir l'appréciation « Acquis » dans le justificatif de compétences délivré par le/la formateur/formatrice du module.
- Réflexion régulière sur son propre processus d'apprentissage à l'aide d'un portfolio. La réflexion doit être effectuée par écrit et sera attestée par le/la responsable de module. La réflexion ne fait pas l'objet d'évaluation qualifiante, mais doit être fournie.

Evaluation des acquis :

Le justificatif de compétences pour ce module est constitué d'un projet axé sur la pratique documenté et de sa présentation lors d'un colloque avec le groupe d'apprentissage complet ou des parties de celui-ci.



Reconnaissance

Vous recevez une attestation de suivi de cours CPI Formations à la fin de cette formation, pour autant que votre taux de présence atteigne 80%.

Dès que vous aurez obtenu la mention « Acquis » pour la validation des compétences pour ce module et rempli les conditions d'obtention de celui-ci, le certificat modulaire FFA BF-MDI vous sera délivré.

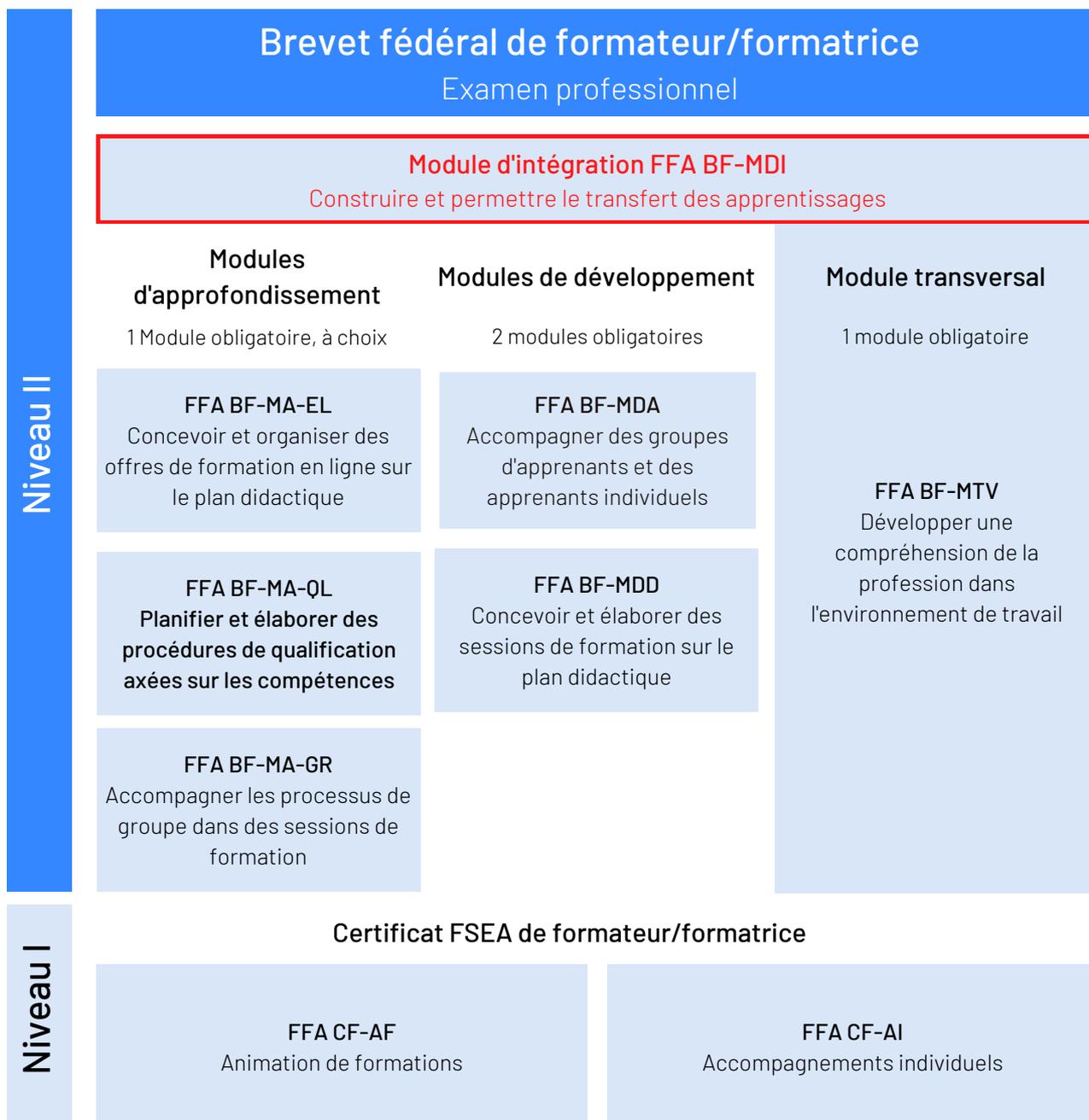
Ce certificat a une validité de 5 ans pour l'admission à l'examen professionnel.

Vue générale du parcours menant au BFFA

Les personnes détentrices du brevet fédéral de formateur/formatrice d'adultes « sont capables de concevoir, de planifier, d'organiser, de communiquer et de réaliser des projets et des actions de formation d'adultes dans leur domaine d'intervention, et elles sont à même de développer des instruments d'évaluation pour ces projets et actions.

Elles sont capables d'identifier et d'analyser des processus de groupes en formation, d'intervenir de manière adéquate et d'accompagner chaque apprenant dans son processus d'apprentissage » (art. 2.1 du Règlement concernant le contrôle des évaluations modulaires menant au brevet fédéral de formateur/formatrice du 3 septembre 1999).

Pour passer l'examen du brevet fédéral de formateur/formatrice, les candidats doivent avoir obtenu les certificats des modules ci-dessous :



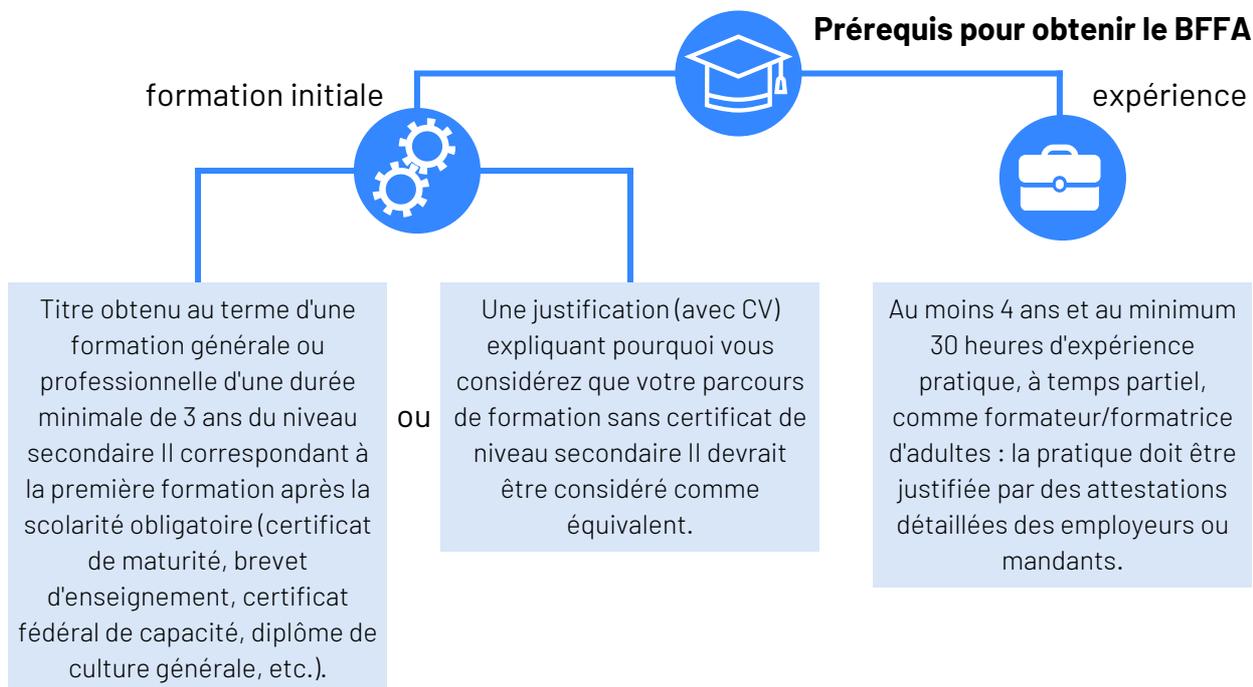
En principe, chaque candidat(e) peut choisir l'ordre dans lequel il/elle va suivre les modules. Cependant, telle que cette formation a été conçue par l'association professionnelle, nous conseillons de commencer par l'un des deux certificats FSEA de formateur/formatrice, modules de base considérés comme premier niveau de qualification. Sa validité n'est pas limitée dans le temps.

Les certificats des modules de développement, le certificat du module transversal et le certificat du module d'intégration ont une validité de 5 ans. Les certificats des modules d'approfondissement ont une validité de 10 ans.

De plus amples informations peuvent être trouvées sur [le site de la Fédération suisse pour la formation continue FSEA](#).

Conditions d'obtention du brevet fédéral de formateur/formatrice

Pour obtenir le brevet fédéral, les prérequis sont les suivants :



2 voies pour l'obtention du brevet fédéral

1. Suivre les 6 modules, réussir les évaluations et passer avec succès l'examen professionnel

Dès l'obtention des 6 certificats modulaires requis, les participants remplissant toutes les conditions peuvent s'inscrire à l'examen professionnel auprès du Secrétariat de la FSEA.

2. Demander une reconnaissance et une validation des acquis

« La validation des acquis est la procédure par laquelle une institution, une école, une autorité reconnaît que des compétences, résultant d'une formation formelle ou non formelle, ou de l'expérience, ont la même valeur que celle d'un titre donné. Les procédures de validation des acquis favorisent le principe de l'apprentissage tout au long de la vie et encouragent la qualification professionnelle » (Validation des acquis – Guide national, mai 2007).

La procédure en reconnaissance et de validation des acquis est une démarche individuelle. L'ensemble de la procédure et les coûts sont disponibles sur le site de la FSEA.

Le secrétariat de l'association faîtière se tient à votre disposition pour vous renseigner :
Fédération suisse pour la formation continue FSEA
Rue de Genève 88b, 1004 Lausanne
Tél. : 022 994 20 10 / E-mail : fsea@alice.ch

[Site internet](#)

Financement de la formation

La politique fédérale de subventionnement de la formation professionnelle supérieure permet aux personnes domiciliées en Suisse, ayant suivi des cours préparatoires et qui passent un examen fédéral, de pouvoir demander des subventions fédérales pour les cours préparatoires suivis. Cette subvention est indépendante de la réussite à l'examen.

[Plus d'informations](#)